



## UNE APPROCHE À LONG TERME

### *Message des fiduciaires*

Pour les régimes de retraite, la clé de la réussite réside dans le rendement des placements. En 2014, les placements du Régime ont dégagé un rendement de 9,2 %, déduction faite des frais. Ce taux peut sembler bas comparativement à celui de plus de 17 % enregistré en 2013, mais un rendement annuel aussi élevé est extrêmement rare. Un résultat de 9,2 % est bon – surtout au cours d'une année où les marchés financiers ont été aussi instables que l'an dernier.

Les régimes de retraite sont conçus pour exercer leurs activités sur des périodes très longues – sur de nombreuses décennies, en fait. Donc, bien que la bonne performance du Régime au cours d'une année donnée soit rassurante, c'est beaucoup plus important que celui-ci atteigne ses cibles de placement à long terme. Heureusement, les placements du Régime ont été bien gérés au fil des ans par une équipe qui regroupe les fiduciaires, des gestionnaires de placements et d'autres conseillers. Par conséquent, le Régime obtient un rendement annuel moyen de près de 9 % depuis son établissement il y a 25 ans.

Bien entendu, cela ne signifie pas que les fiduciaires peuvent simplement se reposer sur leurs lauriers et faire fi de ce qui se passe dans le monde. Les fiduciaires qui font partie du comité des placements du Régime rencontrent leurs conseillers experts plusieurs fois par année pour s'assurer que la stratégie de placement est sur la bonne voie. Par exemple, ils examinent les répercussions possibles de la faiblesse des taux d'intérêt sur le rendement des placements – et déterminent les changements devant être apportés à la stratégie de placement, le cas échéant. Dans ce numéro, nous vous parlerons des placements du Régime et du travail important du comité des placements.

Par ailleurs, rappelez-vous que les placements ne représentent qu'une seule variable de l'équation. Comme nous l'avons expliqué dans les bulletins précédents, le versement des rentes coûte de plus en plus cher, partiellement en raison du fait que nous vivons (et recevons une rente) plus longtemps. La faiblesse des taux d'intérêt a également pour effet d'accroître le coût des rentes. Le conseil des fiduciaires est continuellement à l'affût de façons de protéger la santé financière du Régime pour que celui-ci reste en vigueur pendant de nombreuses années encore.

#### EN MÉMOIRE DE LAURA GILLIS

**C'est avec tristesse et regret que les fiduciaires annoncent le décès de leur collègue Laura Gillis.**

Laura est décédée le 19 février 2015 après une longue maladie. Elle a été membre du conseil des fiduciaires de 2006 à 2015, nommée à ce poste par Unifor. La contribution de Laura au Régime nous manquera grandement.

Les fiduciaires dédient ce numéro du bulletin à sa mémoire.



*If you prefer receiving this newsletter in English, please contact the Fund Office.*



## À L'INTÉRIEUR

- 2 LA GESTION DE VOS CAPITAUX**  
*Le comité des placements du Régime joue un rôle important*
- 3 RENDEMENT DES PLACEMENTS DU RÉGIME**
- 3 TROIS FAITS IMPORTANTS À SAVOIR AU SUJET DE VOS COTISATIONS AU RRFAEC**
- 4 EN CHIFFRES : LES PLACEMENTS DU RRFAEC**



# LA GESTION DE VOS CAPITAUX

## Le comité des placements du Régime joue un rôle important

Quiconque peut acheter des actions, des obligations, des fonds communs ou d'autres instruments de placement. Or, il est plus difficile de choisir la bonne combinaison de placements qui peuvent maintenir leur croissance dans une économie en constante évolution. Contrairement à certains REER, en vertu desquels vous pourriez être responsable de choisir vos propres placements, l'actif du Régime est investi par des gestionnaires de placements professionnels qui sont choisis par les fiduciaires.

Comme les régimes de retraite sont conçus pour exercer leurs activités sur de nombreuses années, il est important de surveiller de près leurs placements, en tenant à l'œil tant le présent que l'avenir. Les dix fiduciaires du comité des placements se rencontrent quatre fois par année dans ce but précis. Lors de chaque réunion, les fiduciaires et leur conseiller en placements analysent le rendement des placements au cours des mois et années antérieurs. Ils étudient également les « rapports de conformité », qui démontrent si les gestionnaires de placements ont investi l'actif du RRFAEC conformément à l'Énoncé des politiques et procédures de placement (ÉPPP) du Régime. L'ÉPPP fait état des types de placement que chaque gestionnaire peut détenir ainsi que des rendements prévus pour chacun d'entre eux.

Pour être efficace, l'équipe des placements du Régime doit toujours être au summum de sa forme. C'est pourquoi, au moins une fois par année, le comité détermine s'il continuera de faire affaire avec les gestionnaires de portefeuille choisis, ou si le Régime serait susceptible d'obtenir de meilleurs résultats en remplaçant certains d'entre eux. De plus, le comité passe l'ÉPPP en revue au moins une fois par année pour déterminer si des mises à jour s'imposent. Le cas échéant, le comité recommande des modifications au conseil des fiduciaires.

### Rester actif

Selon l'ÉPPP du Régime, les placements devraient être « activement » gérés dans la plupart des cas. En vertu de ce style d'investissement, les dix gestionnaires de portefeuille du Régime sont responsables de repérer activement les meilleures occasions de placement pour la caisse de retraite. Le style « passif » qu'utilisent certains régimes de retraite consiste dans l'achat d'un ensemble de placements qui sont censés reproduire, en totalité ou en partie, un certain marché financier.

La gestion active est beaucoup plus complexe que son pendant passif et elle peut s'accompagner de frais supérieurs. Mais au fil du temps, ce style de placement a dégagé de meilleurs résultats et a minimisé les pertes pendant les années médiocres (comme 2008 et 2011). Au cours des cinq dernières années, la gestion active a contribué à environ 0,2 % (déduction faite des honoraires versés aux gestionnaires) du rendement des placements du Régime chaque année. Ce chiffre peut sembler insignifiant, mais lorsqu'on investit plus de 1,3 milliard \$ – comme le fait le Régime – il peut représenter plusieurs millions de dollars additionnels chaque année.

### Les fiduciaires suivants font partie du comité des placements :

John Van Beek (*président du comité*)

Sue Saville	Jody Powers
Tim Cadeau	Richelle Stewart
Cathy Carroll	Kapil Uppal
Marlene Hemmings	Mia Warwick
Gwen Hewitt	



### Pleins feux sur les fiduciaires :

#### Tim Cadeau

- SEIU Healthcare, adjoint à la présidente
- Nommé fiduciaire du RRFAEC en 2010
- Membre du comité des placements du RRFAEC

#### Pourquoi vous êtes-vous impliqué en tant que fiduciaire du RRFAEC?

Je voulais faire ma part et partager les connaissances acquises en tant qu'ancien fiduciaire d'un autre régime de retraite interentreprises.



## GARDEZ LE CONTACT

Vous avez des questions sur le Régime? Contactez-nous!

Courriel : [information@nhripp.ca](mailto:information@nhripp.ca) | De Toronto : 905 889-6200

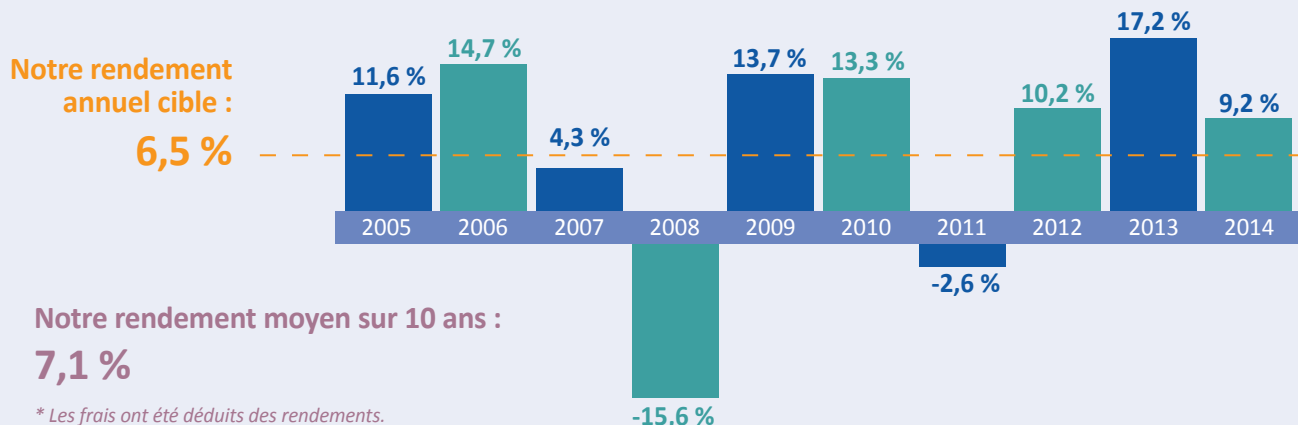
De l'extérieur de Toronto : 1 800 287-4816 | Téléc. : 905 889-7313

Vous pouvez aussi nous visiter en ligne en tout temps à [www.nhripp.ca](http://www.nhripp.ca)

## Rendement des placements du Régime

Les placements du Régime ont rapporté 9,2 % en 2014. Bien que ce taux ne soit pas aussi élevé que pour 2012 ou 2013, c'est un très bon résultat quand on tient compte des hauts et des bas que le marché a connus l'an dernier. Surtout, il est nettement supérieur au taux de rendement annuel de 6,5 % que nous ciblons pour le Régime à long terme.

N'oubliez pas que le taux d'intérêt relatif à vos cotisations, qui est indiqué sur votre relevé annuel de retraite et est fixé chaque année par la Banque du Canada, est différent du taux de rendement annuel des placements du Régime indiqué ici. Le taux d'intérêt figurant sur votre relevé annuel sert à déterminer quelle part de vos prestations de retraite proviendra de vos cotisations et quelle part sera issue des cotisations de votre employeur.



## TROIS FAITS IMPORTANTS À SAVOIR AU SUJET DE VOS COTISATIONS AU RRFAEC

Des placements choisis avec soin qui s'accroissent au fil du temps sont essentiels à la santé financière à long terme du Régime. Or, les cotisations jouent aussi un rôle important. Voici trois faits importants à savoir au sujet des cotisations au Régime :

- 1 Vous et votre employeur cotisez tous deux au Régime.** Le montant des cotisations est déterminé en fonction de votre paie et de la convention collective conclue entre votre employeur et votre syndicat. Vous commencez à verser des cotisations après avoir accumulé 975 heures de travail auprès de votre employeur (ou moins, selon votre convention collective).
- 2 Les cotisations sont investies.** Toutes les cotisations sont acheminées à la caisse de retraite. Des gestionnaires sélectionnés avec soin investissent cet argent dans des actions, des obligations, des biens immobiliers et d'autres types de placement. Ces investissements sont choisis en fonction des lignes directrices de l'ÉPPPP, qui sont déterminées par les fiduciaires avec l'aide de leur conseiller en placements.
- 3 La taille de votre rente est calculée en fonction de la formule de calcul des rentes et du montant des cotisations que vous et votre employeur versez.** La formule actuelle correspond à 1,55 \$ de rente mensuelle pour chaque tranche de 100 \$ de cotisations reçues en votre nom. Cette formule peut être occasionnellement rajustée à la hausse ou à la baisse, selon la santé financière du Régime.

### BONNES NOUVELLES!



Les bureaux de l'Administration du régime ouvriront dorénavant une heure plus tôt pour mieux vous servir.

Ainsi, vous pourrez joindre son personnel au 905 889-6200 ou au 1 800 287-4816 entre 8 h et 17 h, HE, du lundi au vendredi.

N'oubliez pas d'informer l'Administration du régime si vos coordonnées changent (votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone ou votre adresse de courriel). Si l'Administration du régime n'est pas en mesure de vous joindre, vous pourriez rater d'importantes mises à jour susceptibles d'avoir des répercussions sur votre rente.



# EN CHIFFRES : LES PLACEMENTS DU RRFAEC

Les placements du Régime se sont accrus d'environ 109 millions de dollars en 2014. Voici comment...

Le Régime a  
débuté l'année

avec un  
actif de **1,2**  
milliard \$

**88,4**  
millions \$

en cotisations ont été  
versés au Régime en **2014**  
au nom de plus de

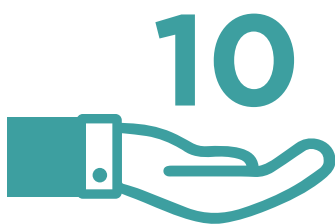


**40 000**  
participants actifs



qui travaillent  
auprès de plus de

**400**  
employeurs



**10**  
gestionnaires  
en placements  
investissent l'actif  
du Régime

Les placements du  
Régime ont dégagé un  
taux de rendement de

**9,2 %** en  
2014



**Le mot de la fin** Ce bulletin renferme des renseignements sommaires, rédigés en termes simples, sur le Régime de retraite des foyers d'accueil et établissements connexes. Il ne se veut pas complet et ne vise pas à fournir des conseils. En cas de divergence entre les renseignements figurant dans ce bulletin et les documents juridiques qui régissent le Régime, ces derniers auront préséance.